





#### **Amis plaisanciers**

Le CPCR vous a proposé, pour ceux qui ne vivent pas sur place ou qui doivent s'absenter, de veiller et surveiller votre bien, bon réglage des amarres et pares-battages ,ancrage et sanglage des tauds et voiles...

Cette démarche s'inscrit dans la chaîne d'amitié et de solidarité que votre Club a toujours privilégiée .

N'hésitez pas à vous faire connaître si cette idée vous séduit .

Prenez contact avec GUY ROCHER Mail: grocherconsultant@gmail.com

Précisez:

**Votre nom:** 

Nom du bateau :

Type de bateau :

Ponton et place :

#### Votre mail et téléphone :

IMPORTANT. Cette démarche n'a pas de rapport avec le « référant » désigné pour satisfaire aux exigences des services du Port.

C'est un lien amical et bienveillant que vous offre votre Club

Amicalement votre Club

**Guy Rocher** 

### Journée des enfants malades

Le club organise Samedi 25 Septembre, avec le concours de la Mairie de Canet (CCAS), le club AVAR (voitures anciennes de Perpignan), une journée consacrée aux enfants malades, qui pourront pour la circonstance faire un tour en bateau, et de voitures anciennes, suivi d'un gouter spectacle avec prestidigitateur.

### Message de S LAUDA Maire de Canet

Cet après-midi, avec le Centre Communal d'Action Sociale 🔻 , j'ai tenu à être présent aux côtés du club des plaisanciers 📤 de #canetenroussillon, et de l'association des Amateurs de Véhicules Anciens du Roussillon 🖨 pour apporter du bonheur 🥰 et de la joie 😃 aux enfants en situation de handicap. #cpcr #avar #courires66





### Don à la SNSM

## Le Club des plaisanciers fait don de 700 euros à la SNSM

C'est devant les locaux du CPCR (Club des plaisanciers de Canet-en-Roussillon), que Marc Barré, président, a remis, au nom du club, un chèque d'un montant de 700 euros à Gaël Duteil, président de la SNSM Canet (Société nationale de sauvetage en mer), en présence de Stéphane Loda, maire et de quelques membres du bureau. Le CPCR est une association qui représente des adhérents issus de plus de 7 nationalités. Pour ces derniers, bloqués dans leur pays, le confinement a été très difficile à supporter. Le CPCR est un lieu où les



Distéphane Loda, Gaël Duteil et Marc Barré lors de la remise du chèque.

Photo S. M.

passionnés de voile, de voitures même et d'art se retrouvent dans la convivialité, comme en témoigne Carole, l'une des membres : « Originaire de Brest et passionnée de voile, je n'ai pas de bateau et ne connaissais personne. Quand j'ai enfin osé franchir la porte du club, j'ai découvert un sens de l'hospitalité et du partage. De plus, chacun peut exposer ses créations artistiques ».

Marc Barré a rappelé la mission du club : « Malgré la crise, nous continuons de vivre, nous avons réussi à développer un partenariat avec plus de 40 commerçants canétois. Nous remercions la ville pour son soutien. Concernant la SNSM, ils œuvrent sans compter pour sécuriser la plaisance et la mer en général, c'est pourquoi nous avons décidé de les soutenir financièrement ».

S. M.

➤ Contact cpcr66.fr

### Braderie nautique au Club des Plaisanciers de Canet en Roussillon

Ce dimanche 19 Septembre a eu lieu au Club des Plaisanciers de Canet en Roussillon, une grande braderie de matériels techniques, mais pas seulement!!

Les visiteurs nombreux, attirés par la curiosité, les bonnes affaires et l'ambiance festive qui régnait dans les stands, ont également profité de cette journée si clémente, comme le mois de septembre sait nous donner dans la région.

De la lorgnette au sabre d'abordage, de la longue vue au sextant, aux cannes à pêche et autres bizarreries nautiques ...

il y avait de quoi se régaler, toucher, et même acheter.

Pour ceux, qui sont restés sur leur faim, n'ayant pas trouvé les pièces rares recherchées, la consolation s'est trouvée bien naturellement autour d'un barbecue géant, comme sait les organiser ce club si actif.

Bravo au CPCR et à ceux qui l'animent tous, bénévoles, qui par leurs engagements créent une animation bienveillante dans la commune.

Prochaine braderie nautique au printemps.

Ne la ratez surtout pas

## Passage de la redevance portuaire

Comme vous le savez, le passage de la redevance portuaire à la surface réelle du bateau a fait quelques heureux mais surtout beaucoup de mécontents ayant vu leur redevance s'envoler au niveau tarifaire.

Cerise sur le gâteau, le stationnement véhicule devenait de surcroit payant.

Saisi de nombreuses réclamations, votre club a écrit au Maire, Président de la société sillage, par 2 fois, afin de dénoncer ces abus injustifiés et impensables dans le contexte actuel.

Sensible à ces courriers, le Maire a provoqué une réunion avec le souci d'apaiser les esprits et de tenir compte des remarques formulées par le CPCR.

C'est donc avec grand plaisir que le CPCR est en mesure aujourd'hui de vous annoncer ce qui suit :

- Les locataires d'emplacement ayant bénéficié d'une baisse de tarif, en gardent le bénéfice.
- -Les locataires d'emplacement ayant eu à subir des augmentations importantes celles-ci seront limitées à 2 %.
- Le stationnement des véhicules de plaisanciers sera gratuit comme il l'était l'année dernière, sans pour autant prendre l'option forfait-confort.
- Le forfait confort 1080 € disparait. Seule l'option de courant 32 A subsiste à titre onéreux.

Force est de constater, une fois de plus, que l'importance et la notoriété du CPCR est un atout primordial dans les relations, avec la Mairie et les autorités portuaires.

Il y va de notre intérêt d'être le plus d'adhérents possibles et surtout de faire connaitre, nos engagements, à ceux qui doutent encore de l'intérêt de nous rejoindre.

Remercions au passage Monsieur le Maire de Canet, pour l'écoute et l'intérêt qu'il porte au club et plus généralement à la communauté des plaisanciers, qui sont une force vive de la commune.

## Paulilles, les bouées et le CPCR

Voilà déjà plusieurs années que la région souhaitait mettre des bouées d'amarrage à Paulilles, sous le prétexte de sauver la posidonie des plaisanciers peu scrupuleux

« Ça existe cette race chez les plaisanciers ? »

Le projet initial était bien entendu en priorité de taxer les propriétaires de bateau et un peu quand même de sauver les fonds marins, d'autant que la construction d'un 3 Ilème quai à Port Vendres mettait à mal une belle colonie de posidonies, catalanes, il va sans dire le CPCR mobilisé par l'incongruité du projet multiplie ses actions depuis 2017, afin de porter haut et fort son avis sur la question

OK pour sauver les posidonies OK pour les bouées

Mais non 3 fois non pour les bouées payantes.

Un article dans voiles et voiliers, plusieurs articles dans la presse locale, des rencontres avec les élus Perpignanais et Canétois qui ont soutenu le CPCR dans ses démarches.

Des rencontres avec le député Européen Mr Andrieux à Narbonne, plusieurs rencontres avec le Sénateur Jean Sol

Des rencontres avec la Gendarmerie maritime ont finalement porté leurs fruits, puisqu'aujourd'hui le parc marin nous présente un projet qui prend en compte les aménagements souhaités par votre Club, à savoir :

#### La gratuité des bouées

Une fois de plus, force est de constater que les plaisanciers, s'ils s'en donnent la peine, par l'intermédiaire des Clubs peuvent être les acteurs de leur devenir et modérer les appétits des bureaucrates bien-pensants.

## Plaidoyer pour la plaisance et les plaisanciers

La plaisance telle que nous l'avons connue a vécu ses plus belles années.

La pleine propriété d'un bateau n'était pas un luxe inaccessible et nombre de plaisanciers ont gouté le bonheur d'être sur l'eau, avec leur propre bateau.

Aujourd'hui, qu'en est-il?

Posséder un bateau est devenu une charge très lourde. Les coûts d'entretien, des carburants, des assurances les places de port et même les mouillages explosent. Le secteur de la plaisance tout comme le secteur automobile voit ses fondements évoluer.

Le groupe Bénéteau lance la formule bateau « en leasing » formule rodée pour les véhicules.

Mais d'autres formules voient le jour également multipropriété. Location de particuliers à particuliers au motif d'amortir les charges.

La plaisance, trop souvent taxée est aujourd'hui en pleine évolution.

Ne vous y trompez pas, même si l'industrie nautique se porte bien, sachez que 70% des bateaux partent à l'export.

Les lourds investissements consentis par les régions pour construire et aménager des ports capables d'accueillir les bateaux de plaisance pourraient ne plus être aussi rentables, si demain les plaisanciers abandonnent leur passion.

Il est urgent que les décideurs réfléchissent à ce problème et pour garder les plus fidèles de leurs clients propriétaires, compte tenu de leur moyenne d'âge moyen de ceux-là.

Repartir sur une garantie d'usage du poste d'amarrage à durée maximale pourrait être une solution. (Évolution du vocable « amodiation »)

Votre club s'emploie à faire des propositions à la mairie, à travers la société Sillage.

Peut-être qu'un compromis satisfaisant pour toutes les parties pourra être trouvé, permettant ainsi à ceux qui ont participé à la construction, voire à l'essor du port de Canet, depuis sa création de pouvoir encore profiter de leur bateau quelques années.

Sur invitation de Jean Florence\*, une réunion du CARGO regroupant les Présidents des clubs des Plaisanciers de certains ports d'Occitanie : Canet-en-Roussillon, Argelès, Banyuls, Sainte Marie, Barcarès, St Cyprien s'est tenue le 23/02/2021 dans le local du CPCR à Canet en Roussillon.

Ci-joint le compte-rendu.

#### Introduction de Jean Florence

Retraité ancien cadre Club Med, président fondateur du CPCR, ancien conseiller municipal à Canet-en-Roussillon, délégué au port ,chargé de mission auprès du Maire .

Plaisancier...BE d'état Voile ... Skipper

En introduction Jean Florence veut souligner qu'il n'est pas mandaté qu'il n'a aucune ambition, sinon la seule de répondre à l'attente des plaisanciers.

Il informe les Présidents que si cette réunion concerne la redécouverte du Cabotage dont les escales seraient gratuites...c'est qu'il en a déjà parlé et a échangé avec le Président de la Fédération Mr Serge PALLARES...et que ce projet serait possible d'être présenté prochainement, à l'ensemble des ports de l'Occitanie.

#### Le Constat sur La Plaisance

En soixante ans, la Plaisance, comme tout être vivant ,a évolué.

Les bateaux, la construction, les Ports etc., et peut-être aussi l'objectif, la motivation, la destination...

Les plaisanciers ont peut-être fait le tour de la Méditerranée, des Antilles, des criques, des abris...?

Les vacances de 3 semaines et plus ne sont plus possibles, ou on en prend plus souvent et moins longtemps, ce qui entraîne un éloignement moins important.

Beaucoup de contraintes ont impacté les plaisanciers et la plaisance, certaines ne sont pas conjoncturelles mais risquent de perdurer après la crise sanitaire.

Tous les secteurs s'interrogent sur leurs devenirs et réfléchissent déjà à inventer de nouveaux modes de fonctionnement.

L'aéronautique, l'automobile, l'agriculture et tout le tertiaire avec le télétravail est en pleine réflexion pour l'après Covid... avec une large place pour le « local et les circuits courts ».

Pour la plaisance, le « local et les circuits courts » s'appellerait « le CABOTAGE ».

L'objectif de cette réunion est donc de partager cette réflexion avec les représentants des plaisanciers pour formuler une demande concrète et une collaboration auprès de la Fédération Française des Ports de Plaisance pour la mise en place d'une procédure de facilitation d'un cabotage dans tous les ports de notre côte.

#### A . Analyse de la situation des Plaisanciers

Les plaisanciers consacrent un budget important pour continuer à payer les places des ports, les indispensables entretiens, les assurances obligatoires et taxes de navigation.

Peuvent-ils continuer à subir ces contraintes ?

Ils savent aussi qu' aujourd'hui, par exemple, on voit fleurir des bouées payantes dans des mouillages qui étaient gratuits.

Le prétexte écologique de ne pas mouiller dans l'herbe ne marche pas pour un Marin : on ne mouille pas dans l'herbe car on sait que ça ne tient pas et que les posidonies constituent le garde-manger des poissons et coraux.

Nous comprenons que cet argument fallacieux sert uniquement à nous rediriger vers les marinas payantes.

#### B, La vie des Ports

Pour un client de passage en escale, seul l'encaissement de la place de port compte, sans penser que ce même plaisancier pourrait aussi participer à la vie de la cité, en allant dépenser son argent à terre dans les restos et autres lieux de convivialité, le budget pour une nuit à l'abri, avec seulement l'eau et l'électricité, ne permet souvent pas de descendre à terre pour dépenser au titre de plaisir.

Comme ce plaisancier dispose déjà d'un emplacement dans son port d'attache, il pourrait disposer de la gratuité de port lors de son cabotage dans sa région puisqu'il laisse son emplacement libre.

Les ports ne nécessitant aucun investissement supplémentaire, pontons d'accueil ,ni en gestion car les moyens digitaux actuels permettront de partager l'information en temps réel.

C'est une approche qui doit évoluer ... on doit aussi considérer, en contre partie, qu'un plaisancier devrait participer, donner de son temps pour la vie du port.

Le port étant un théâtre, un lieu de vie dans lequel les plaisanciers en seraient les acteurs, la direction du Port et l'office de tourisme en seraient les metteurs en scène, la municipalité, les sponsors privés et les professionnels en seraient les producteurs.

On peut imaginer le lien, le plaisir que pourrait générer cette nouvelle approche que serait un cabotage libre dans nos ports, générant des rencontres, des manifestations sur l'eau et à terre!

Jean Florence tient à souligner qu'un Port n'est pas uniquement un parc à bateaux, il est un lieu de vie particulier avec une ambiance, une éthique, une fraternité, un lieu d'attente personnelle, un lieu de rêve, de plaisir, de bien être, de liberté. Le plaisancier vient s'y ressourcer, y trouver autant que possible un endroit qui est son jardin et dans lequel il ne tient pas à retrouver ce qu'il a laissé à l'extérieur.

Son attente est aussi celle de participer, de partager, de transmettre généreusement son expérience.

Sur un autre plan ce Cabotage libre serait bien utile aussi à faire « lâcher les amarres » à certains plaisanciers qui hésitent souvent par la peur des mouillages forains ou les prix élevés de l'escale dans un port.

#### Tour de table des Présidents des clubs de Plaisanciers présents

La parole est ensuite donnée à la salle pour recueillir l'avis des représentants des plaisanciers des ports représentés. Les trois constats ont fait l'unanimité des interventions :

Le plaisancier attend de pouvoir de nouveau avoir du plaisir ...il sent une sur contrainte et ne pourra pas tenir longtemps ainsi...il a besoin dès cet été de re naviguer, sachant que la pandémie risque de restreindre encore cette année sa navigation.

L'initiative de la mise en place d'un cabotage gratuit dans la Région est nature à faire évoluer grandement la relation Plaisanciers-Structure Publique et Territoriale

#### Conclusion

Tous les Présidents de clubs présents approuvent la démarche, donnent leur mandat à Jean FLORENCE pour les représenter et se tiennent mobilisés pour travailler en accord avec les Ports sur les modalités pratiques de la mise en place de ce cabotage dans toute l'Occitanie et mobiliser les Plaisanciers de leur port pour une participation active à la réussite de cette évolution dans l'intérêt général de la vie des ports de la Région.